



Pour une inscription réussie, merci de bien vouloir remplir tous les champs

INSCRIPTION / DECLARATION DU CAVALIER/ DE LA CAVALIERE OU DE SON REPRESENTANT LEGAL

Je soussigné(e).....

Je reconnais avoir pris connaissance des **3 pages** de conditions générales de vente ci-jointes pages 3, 4 et 5. Conformément à l'article L321-4 du Code du sport, je reconnais avoir été informé(e) de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique de l'équitation peut m'exposer, ainsi que des conditions d'assurance offertes par la licence FFE et des modalités permettant de souscrire des garanties complémentaires **détaillées aux pages 3, 4, 5 et 6** sur www.pezantassurance.fr et sur ma page cavalier depuis le site www.ffe.com.

Je fais ainsi le choix suivant :

- Je souscris les garanties assurances individuelles du cavalier offertes par la licence FFE
- Je souscris une garantie complémentaire payante auprès du cabinet Generali PEZANT, directement sur ma page cavalier sur www.ffe.com ou sur www.pezantassurance.fr
- Je refuse l'assurance individuelle cavalier de la licence FFE et je justifie être assuré (e) pour les dommages corporels ainsi que la responsabilité civile pour la pratique de l'équitation, auprès de :

Nom de l'assureur Contrat n°

Je reconnais avoir recueilli un avis médical favorable à la pratique de l'équitation.

J'accepte d'être recensé(e) dans le fichier informatique du club et bénéficie directement auprès du club d'un droit d'accès et de rectification conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée.

- Je déclare** accepter l'utilisation de mon image ou celle de mon enfant par l'établissement dans le cadre de la pratique de ses activités équestres.
- Je déclare** refuser l'utilisation de mon image ou celle de mon enfant par l'établissement dans le cadre de la pratique de ses activités équestres.

Le présent contrat est conclu pour la durée du millésime de la licence FFE.

Fait en deux exemplaires à

le .

Signature

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

INSCRIPTION

L'inscription à l'établissement est souscrite pour une saison d'équitation liée à l'année scolaire ou de compétition. Toute inscription à une séance d'équitation comprend un encadrement et un droit d'accès aux installations sportives, dont la fréquence hebdomadaire, ou mensuelle est définie, hors vacances scolaires.

REGLEMENT INTERIEUR

Un règlement intérieur est applicable au sein de l'établissement. Les cavaliers et leurs accompagnateurs s'engagent à respecter ce règlement intérieur. Tout manquement au règlement intérieur correspond au non respect du présent contrat et peut donner lieu à une sanction voire à l'exclusion de l'établissement. Le règlement intérieur est affiché dans le bureau et le cavalier qui déclare en avoir pris connaissance doit s'engager à le respecter.

Il est rappelé qu'il est strictement interdit de fumer au sein de l'établissement.

PRATIQUE DE L'EQUITATION

La pratique de l'équitation est une activité physique et sportive, nécessitant un avis médical initial de non contre indication prenant en compte la diversité des disciplines équestres proposées par l'établissement. Le cavalier s'engage à :

- respecter les autres cavaliers
- respecter les équidés et leur bien-être
- respecter les consignes de l'établissement équestre et ses bénévoles
- respecter l'environnement
- informer l'établissement de toute contre indication à la pratique équestre

Le port du casque est obligatoire pour pratiquer l'équitation. La tenue du cavalier doit être adaptée à la pratique de l'équitation

PRIX DES PRESTATIONS

Les prix des prestations proposées par l'établissement équestre sont affichés dans l'établissement et s'entendent toutes taxes comprises comprenant la TVA en vigueur au jour de facturation. Ces tarifs pourront faire l'objet de modifications consultables par voie d'affichage, sur le site Internet du club ou transmises au cavalier par email ou courrier.

Tout client le souhaitant pourra se voir remettre une facture correspondant à la prestation réalisée

L'établissement accepte la carte bleue, les espèces, les chèques, les tickets loisirs et les chèques vacances / coupons sports ANCV, les chèques Sport et Bien-Etre by ACTOBI.com (la monnaie ne sera pas rendue sur les chèques ANCV, les tickets loisirs et les chèques Sport & Bien-être by ACTOBI.com).

FORFAITS ANNUELS

➤ Règlements

Le règlement des forfaits annuels doit être effectué au plus tard pour la première heure de la période concernée. Il peut être effectué par carte bleue, espèces, chèques, prélèvements, tickets loisirs et chèques vacances / coupons sports ANCV (la monnaie ne sera pas rendue sur les chèques ANCV et tickets loisirs).

Un règlement en plusieurs fois sans frais est possible les 5, 10, 15 ou 20 du mois: en une à dix fois pour les forfaits annuels. Pour effectuer un règlement en plusieurs fois, vous devez établir le nombre de chèques désirés au début de la période en indiquant au dos du chèque la date de mise en banque désirée.

➤ Remboursement

Les forfaits ne sont pas remboursables sauf dans le cas d'une incapacité physique du cavalier à continuer à pratiquer l'équitation. Dans ce cas un certificat médical devra être présenté. Les séances d'équitation non encore utilisées seront alors remboursées, mais un mois de préavis sera retenu. Pour des cas de force majeure, une demande de remboursement pourra être étudiée par la direction, qui se réserve cependant le droit de le refuser.

➤ Rattrapages

On entend par rattrapage la possibilité pour un cavalier de rattraper une séance qu'il ne peut pas effectuer. Le nombre de rattrapage est limité à quatre pour un forfait annuel. Pour pouvoir rattraper une séance il faut avoir prévenu au plus tard la veille du jour initialement prévu pour la séance et ce avant 19h00. Aucune dérogation ne sera acceptée.

L'annulation du cours doit être faite par mail edm@meurloir.fr ou par sms au 06.13.14.94.64. Le rattrapage doit être effectué avant le 7 juillet 2019. Si un cavalier souhaite rattraper plus de cours que le nombre autorisé, il pourra le faire moyennant un supplément du cours rattrapé correspondant à la différence entre le prix du cours au forfait et le prix d'un cours à la carte. Les rattrapages ne peuvent être reportés d'une année sur l'autre.

Les rattrapages ne peuvent être effectués

- si le cavalier n'est pas à jour de ses règlements
- si le cavalier n'a pas renouvelé son forfait.

CARTE DE COURS

➤ Règlements

Le règlement des cartes doit être effectué au plus tard pour la première heure de la carte concernée. Il peut être effectué par carte bleue, espèces, chèques, prélèvements, les tickets loisirs et les chèques vacances / coupons sports ANCV, les chèques Sport et Bien-Etre by ACTOBI.com (la monnaie ne sera pas rendue sur les chèques ANCV, les tickets loisirs et les chèques Sport & Bien-être by ACTOBI.com).

➤ Validité des cartes

La durée de validité des cartes est notifiée sur la fiche des tarifs en vigueur suivant type de carte concernée. Les cours non utilisés à l'issue de la période de validité sont perdus. Si le cavalier souhaite les utiliser, il devra régler un supplément correspondant à la différence entre le prix des cours de la carte et des cours à l'unité.

Remboursement

Les cartes ne sont pas remboursables sauf dans le cas d'une incapacité physique du cavalier à continuer à pratiquer l'équitation. Dans ce cas un certificat médical devra être présenté. Les séances d'équitation non encore utilisées seront alors remboursées, déduction faite du supplément dû pour les séances déjà effectuées (le supplément est égal à la différence entre le tarif d'un cours à la carte et le tarif d'un cours à l'unité). Pour des cas de force majeure, une demande de remboursement pourra être étudiée par la direction, qui se réserve cependant le droit de le refuser.

Inscription à un cours

Avec les cartes de cours l'inscription n'est pas automatique et doit être effectuée par écrit soit par mail à edm@meurloir.fr ou par sms au 06.13.14.94.64 soit sur le cahier prévu à cet effet. L'inscription à un cours est conditionnée par les places disponibles dans le cours et par la validité de la carte de cours. Les cours doivent être réglés à l'avance.

Annulation d'un cours

L'annulation d'un cours doit être faite par mail à edm@meurloir.fr ou par sms au 06.13.14.94.64 au plus tard la veille de la date prévue du cours et ce avant 19h00. Aucune dérogation de sera acceptée. Dans le cas contraire le cours sera considéré comme dû.

COURS A L'UNITE

Inscription à un cours

L'inscription à un cours doit être effectuée par écrit soit par mail à edm@meurloir.fr ou par sms au 06.13.14.94.64 soit sur le cahier prévu à cet effet. L'inscription à un cours est conditionnée par les places disponibles dans le cours et par le règlement du cours. Les cours doivent être réglés à l'avance.

Règlements

Le règlement d'un cours doit être effectué au moins la veille de la date présumée du cours avant 19h00 pour confirmer l'inscription. Il peut être effectué par carte bleue, espèces, chèques, les tickets loisirs et les chèques vacances / coupons sports ANCV, les chèques Sport et Bien-Etre by ACTOBI.com (la monnaie ne sera pas rendue sur les chèques ANCV, les tickets loisirs et les chèques Sport & Bien-être by ACTOBI.com).

Annulation d'un cours

L'annulation d'un cours doit être faite par mail à edm@meurloir.fr ou par sms au 06.13.14.94.64 au plus tard la veille de la date prévue du cours et ce avant 19h00. Aucune dérogation de sera acceptée. Dans le cas contraire le cours sera considéré comme dû.

VOL/DEGRADATION DE MATERIEL

Les cavaliers sont responsables de leurs affaires. L'établissement équestre n'a aucune obligation de surveillance des affaires personnelles de ses clients. En cas de vol ou de dégradation de matériel, l'établissement équestre est déchargé de toute responsabilité.

Les cavaliers s'engagent à utiliser raisonnablement le matériel mis à disposition par le club, à le ranger et le nettoyer afin que les autres cavaliers puissent retrouver un matériel dans un état correct

Le

Lu et approuvé

Signature

Centre équestre Les Ecuries du Meurloir
1882, route de Watten, 62370, Ruminghem
Tél.: 03.21.19.20.79 – Mob.: 06.13.14.94.64 – Mail.: edm@meurloir.fr
www.meurloir.fr

